

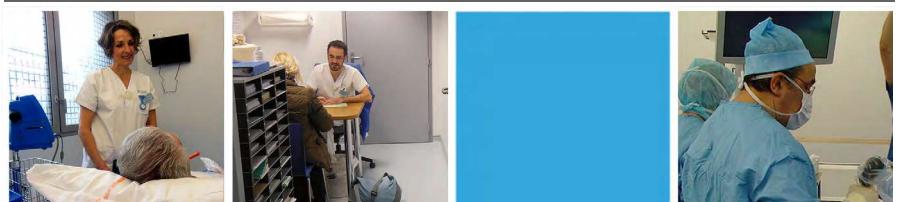
Entrée le :

À :

Chirurgie ambulatoire

Avec anesthésie locale

Passeport ambulatoire



Votre intervention chirurgicale sera réalisée avec une anesthésie locale.

Vous serez accueilli(e) dans le service de chirurgie ambulatoire le temps nécessaire à votre prise en charge.

Ceci vous permettra de quitter l'hôpital quelques heures après dans des conditions optimales de sécurité.

Unité de chirurgie ambulatoire

Site de Saint-Léon - Niveau -1

Le service est ouvert de 7h à 19h30

Le secrétariat est ouvert de 8h45 à 16h30

Tel : 05 59 44 43 42 Fax : 05 59 44 43 49

Infirmière de coordination

de 7h à 19h30 du lundi au vendredi et de 8h à 12h le samedi

Tel : 05 59 44 43 43 Fax : 05 59 44 43 49

Mail : inf.ambul@ch-cotebasque.fr

Programmation de votre intervention

En accord avec votre chirurgien, votre intervention est programmée sous anesthésie locale. Les formalités d'admissions sont faites.

Si une modification de votre état de santé survenait après votre consultation chirurgicale, prévenez le secrétariat afin que nous puissions prendre les mesures nécessaires ensemble.

Conditions personnelles

Pensez à vous procurer les médicaments ou matériels prescrits auprès de votre pharmacien.

Pour ces 24 heures, vous devrez disposer :

- **de l'assistance d'un adulte valide**, cet adulte assure : votre sortie, votre transport à votre logement (domicile ou hôtel), votre sécurité, vos besoins au quotidien.
- **avec un moyen de communication téléphonique.**

Le chirurgien informe votre médecin traitant par courrier de la programmation de votre intervention.

Toute prise d'aspirine et/ou d'anticoagulant, doit être signalée.

Consignes pour la journée opératoire

La veille

- Prendre un repas normal sans alcool.
- Prendre ses médicaments habituels.

Le matin

- Prendre un petit déjeuner normal (sauf pour fibroscopie : suivre le jeune pré-opératoire).
- **Il est obligatoire de prendre une douche en respectant les indications de la plaquette jointe.** Enlever vos bijoux, piercings, vernis aux ongles (pieds, mains).

N'oubliez pas les éléments qui vous ont été demandés :

- Le présent passeport ambulatoire.
- Examens biologiques.
- Examens radiologiques, électrocardiogramme.
- Dispositifs particuliers (attelle, etc.).
- Carte vitale, carte de mutuelle et carte d'identité.
- Le consentement éclairé, désignation de la personne de confiance.
- Autorisation parentale (signée des deux parents).

Vous êtes attendu(e) directement dans l'unité de chirurgie ambulatoire située au niveau -1 de l'ascenseur à l'heure exacte donnée

1. Un(e) infirmier(e) vous accueillera.
2. Si vous en avez, vous devrez enlever prothèse dentaire, lentille de contact ou lunettes.
3. Un casier est à votre disposition pour vos objets de valeurs.
4. Vous passerez par un sas de déshabillage avant d'entrer dans le bloc opératoire.

Toutefois n'oubliez pas que votre intervention sera reportée si vous n'arrivez pas à l'heure

Après l'intervention

Vous regagnez directement le salon de sortie. En cas de besoin, une orthèse sera réalisée.

- Vous pourrez regagner votre domicile après accord médical.
- En cas de nécessité de soins ou pour votre sécurité, vous pourrez être hospitalisé(e).

Avant votre départ, vous recevrez

- des consignes de soins.

En cas de problème ou complication

Vous pouvez contacter, l'unité de chirurgie ambulatoire au 05 59 44 43 43 du lundi au vendredi de 7h à 19h30 et le samedi matin de 8h à 12h, et, en dehors de ces horaires, votre médecin traitant ou le samu (15).

Nom et coordonnées médecin traitant :
..... **Tel :**

Nom et coordonnées de l'infirmier(e) libéral(e) :
..... **Tel :**

Vous souhaitez faire part de votre satisfaction ou insatisfaction concernant votre prise en charge en ambulatoire, vous pouvez contacter la Commission Des Usagers (CDU) en adressant un courrier à Monsieur le Directeur - CDU - Centre Hospitalier de la Côte Basque 13 Avenue Jacques Loëb 64109 Bayonne cedex.

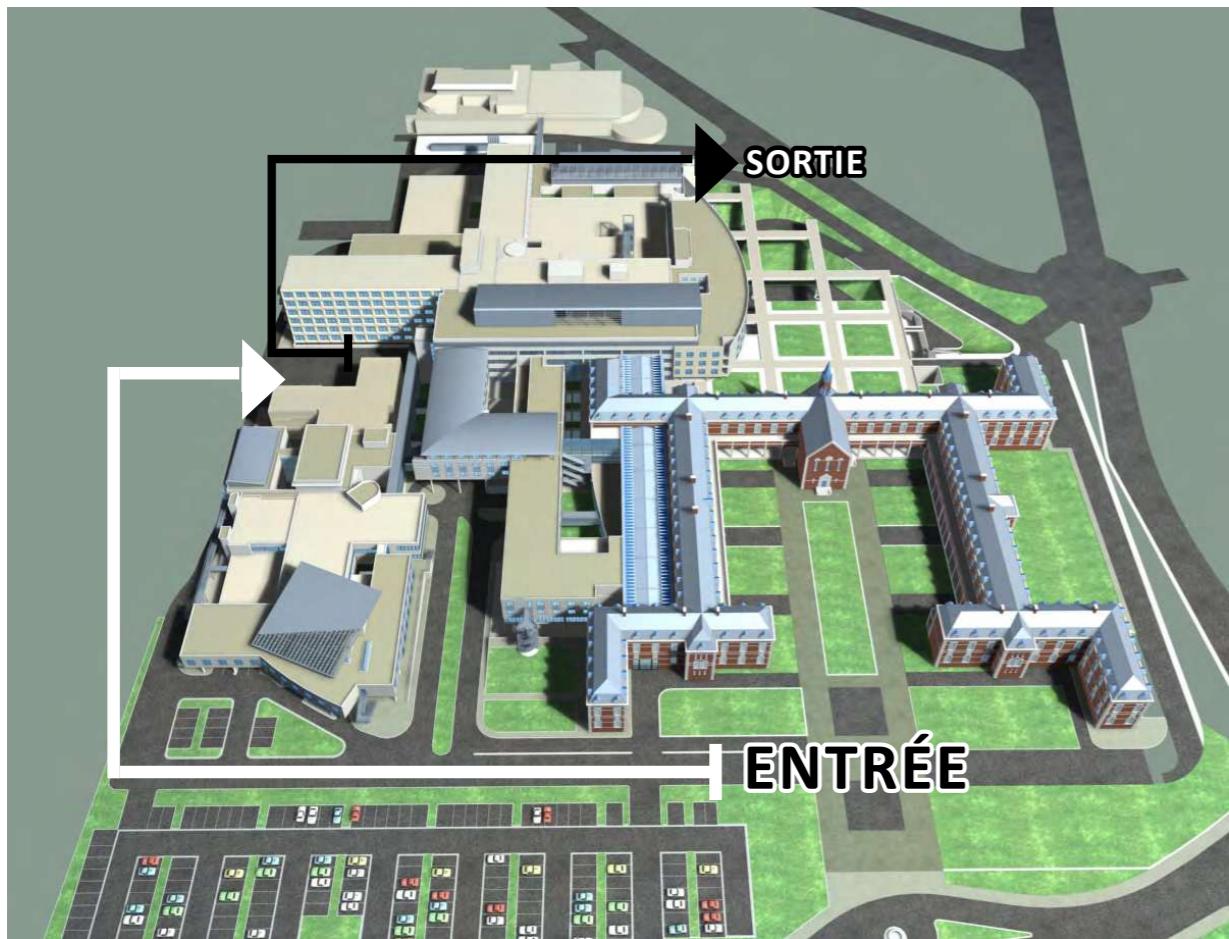
Accès

L'unité de chirurgie ambulatoire se trouve au niveau -1, on y accède grâce aux ascenseurs de verre situés au bout du hall d'accueil. Descendre au niveau -1 et suivre, à la sortie de l'ascenseur, le fléchage "chirurgie ambulatoire".

Arrêt Minute

Pour intégrer et quitter l'unité de chirurgie ambulatoire, la personne qui vous accompagne peut accéder avec sa voiture et stationner sur un arrêt minute situé à proximité du service.

L'entrée se fait par la contre-allée d'accès aux urgences (se signaler à l'interphone). En empruntant cette contre-allée, suivre la signalétique "chirurgie ambulatoire", l'arrêt minute se situe au fond du parking.



En vue de votre hospitalisation

- consultation d'anesthésie
RDV le :
- information sur l'anesthésie
à lire
- information chirurgicale et consentement
à remplir

ordonnances

- antiseptique cutané
- autres (*radiographie, examens biologiques, matériel*)

Patients mineurs/patients protégés

- autorisation de soins *signée des 2 parents*
- jugement de tutelle

Afin de préparer votre sortie

- courrier pour le médecin traitant
- compte-rendu opératoire
- ordonnance de soins (kiné (IDE))
- ordonnance de médicaments
- bulletin de sortie

Prochain rendez vous de chirurgie :

le :

Le :

Le :

- arrêt de travail
- certificat d'accident de travail
- dispense d'activité scolaire ou sportive
- certificat de présence parentale ou d'accompagnement
- bon de transport